



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
26 octobre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)

*Président par intérim du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Expression de sympathie à l'occasion du récent tremblement de terre en Asie du Sud
et de la récente tempête tropicale en Amérique centrale

Organisation des travaux

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et
rapports du Comité des commissaires aux comptes

b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés

Point 130 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels
(bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du
compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.

05-54158 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Expression de sympathie à l'occasion du récent tremblement de terre en Asie du Sud et de la récente tempête tropicale en Amérique centrale

1. **Le Président**, parlant au nom de tous les membres de la Commission, exprime les sentiments de sympathie de la Commission aux gouvernements des pays touchés par le récent tremblement de terre en Asie du Sud et la récente tempête tropicale en Amérique centrale.

Organisation des travaux (A/60/250 et Corr.1, A/C.5/60/1 et A/C.5/60/L.1)

2. Le Président invite les membres de la Commission à examiner le projet de programme de travail correspondant à la partie principale de la session en cours. Ce projet, qui fait l'objet d'un document officiel distribué aux délégations, a été établi d'après la liste des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission par l'Assemblée générale (A/C.5/60/1). La liste des documents que la Commission doit examiner au titre de ces points, déjà présentée dans le document A/C.5/60/L.1, sera révisée et publiée sous peu sous la cote A/C.5/60/L.1/Rev.1.

3. Le Président tient à mettre l'accent sur certaines recommandations formulées par le Bureau dans le document A/60/250, que l'Assemblée générale a approuvé le 20 septembre 2005 à sa 17^e séance. Il faudrait notamment, en ce qui concerne la partie principale de la session, que la Cinquième Commission achève ses travaux le vendredi 9 décembre 2005. Les séances des grandes commissions, y compris les séances officielles, devront commencer à 10 heures précises et être levées à 18 heures. Pendant la dernière semaine du ramadan, le Bureau recommande que les séances des grandes commissions se tiennent de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 au plus tard. Le Président ajoute que le Bureau a recommandé que les séances de la Cinquième Commission soient levées à 16 h 30 pendant cette période. L'Assemblée générale a également décidé de lever, conformément à l'usage établi, l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres d'une grande commission soient présents pour que le Président puisse déclarer une séance ouverte et permettre le déroulement du débat. Il faudrait par ailleurs s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées. En outre, les grandes commissions doivent se borner à prendre acte des

rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée. En ce qui concerne la documentation, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à ne pas demander trop de nouveaux rapports et à préférer les rapports fusionnés.

4. Pour ce qui est du budget-programme, le Président appelle l'attention sur l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, relatif aux états des incidences sur le budget-programme. Évoquant les paragraphes 12 et 13 de la décision 34/401 de l'Assemblée, il rappelle que celle-ci a engagé les grandes commissions à prévoir des délais suffisants pour que le Secrétariat établisse les prévisions de dépenses liées aux projets de résolution et pour que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission examinent ces prévisions. L'Assemblée a décidé qu'une date limite obligatoire (le 1^{er} décembre au plus tard) devait être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières. La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du CCQAB concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite de 25 000 dollars pour une dépense donnée. Un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant. Enfin, le Président fait référence aux dispositions de l'article 5.9 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et à la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale, portant sur le rôle et les prérogatives de la Cinquième Commission et du Comité consultatif.

5. **M^{me} Galvez** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie et Turquie) et des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), ainsi que de l'Islande, de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine, estime que

le programme de travail de la Commission doit tenir compte des priorités de celle-ci. Il convient désormais de donner une suite au Document final du Sommet mondial de 2005, qui prévoit des changements ambitieux, y compris dans de nombreux domaines relevant de la Commission. C'est pourquoi la représentante du Royaume-Uni considère qu'il faut au premier chef appliquer de façon rapide et effective les décisions relatives à la réforme de l'ONU. Approuver le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et les quatre budgets de mission de maintien de la paix inscrits à l'ordre du jour est une autre priorité. L'oratrice déplore que tous les documents ne soient pas disponibles en temps voulu dans les six langues officielles. Néanmoins, elle espère bien que la Commission prendra le temps nécessaire pour examiner ces budgets. La Commission doit par ailleurs prendre une véritable décision en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement.

6. L'oratrice constate avec regret que ces dernières années la Commission s'est de plus en plus souvent réunie la nuit et le week-end en fin de session, ce qui a conduit les représentants, fatigués, à se lancer dans d'interminables discussions aboutissant à des résultats contestables. Elle ne trouve aucun intérêt à ce mode de décision, qui semble d'autant plus paradoxal que la Cinquième Commission est chargée de promouvoir des modes de gestion efficaces. La Commission devrait plutôt s'efforcer d'exploiter au mieux le temps dont elle dispose en faisant en sorte que les séances s'ouvrent à l'heure, que les délégations fassent des déclarations concises et que les propositions soient soumises aux coordonnateurs en temps voulu. Qui plus est, elle devrait privilégier sa fonction principale, à savoir définir des politiques générales, et éviter de débattre inutilement des détails. L'oratrice doute qu'il soit réaliste de demander à la Commission d'achever ses travaux le 9 décembre 2005. Elle propose de reporter l'échéance au 16 décembre 2005.

7. **M^{me} Taylor Roberts** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, regrette que les documents soient publiés tardivement, ce qui diminue de façon chronique l'efficacité des travaux de la Commission. Le Groupe des 77 est notamment préoccupé par la capacité de la Commission de traiter rapidement les points pour lesquels des échéances ont été fixées, notamment ceux qui portent sur le budget, ainsi que les points dont l'examen, prévu à la session précédente, a été reporté à la session en cours. Il

faudrait que la Commission s'efforce de clore l'examen d'un maximum de points pour éviter d'en renvoyer un trop grand nombre à la reprise de la session. Les coordonnateurs joueraient un rôle essentiel à cet égard. Ayant pris connaissance des points renvoyés à la Commission et de l'état d'avancement de la documentation, l'oratrice propose que la Commission n'approuve le programme de travail que pour la première semaine de la session. Le Président devrait aborder la question de la publication tardive des documents avec le Secrétariat et demander aux départements concernés, le cas échéant, de s'expliquer.

8. **M. Torres Lépori** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, s'associe à la déclaration de la représentante de la Jamaïque et espère que les propositions concernant la gestion de l'Organisation formulées lors de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale seront dûment examinées par le CCQAB puis par la Cinquième Commission.

9. Le barème des quotes-parts représente une charge financière énorme pour les pays membres du Groupe de Rio, ce qui en fait pour eux une question hautement prioritaire. Le Comité des contributions devrait adopter une méthode qui permette d'éviter les augmentations brutales et disproportionnées des quotes-parts.

10. Il faudrait par ailleurs que le financement des opérations de maintien de la paix soit suffisant pour permettre aux missions de s'acquitter du mandat qui leur est confié par le Conseil de sécurité. Toutefois, il conviendrait en parallèle de justifier scrupuleusement et de rationaliser les budgets. L'orateur est préoccupé par le fait que les documents ont parfois été publiés tardivement, ce qui a entraîné une réduction du temps disponible pour examiner des propositions qui portent sur des montants considérables.

11. Le Groupe de Rio, très attaché à un règlement durable de la situation en Haïti, s'intéressera particulièrement au financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). En outre, il examinera de près les propositions du Secrétaire général concernant le budget ordinaire de l'Organisation, ainsi que les recommandations du CCQAB, pour s'assurer que l'ONU dispose des ressources dont elle a besoin pour mener ses activités.

12. Pour ce qui est de l'administration de la justice, l'orateur réaffirme la nécessité de garantir

l'indépendance du Tribunal administratif des Nations Unies et de renforcer les mécanismes que le personnel de l'Organisation peut invoquer en matière de transparence, d'obligation de rendre des comptes et de garanties judiciaires.

13. En ce qui concerne le plan-cadre d'équipement, l'orateur rappelle que le Secrétaire général adjoint à la gestion a fait réaliser une étude de toutes les solutions envisageables pour rénover les locaux du Siège et des options de financement correspondantes. Il espère que cette étude apportera de nouvelles idées et que le rapport qui suivra sera disponible dès la deuxième semaine de novembre en vue de commentaires détaillés.

14. Le Groupe de Rio, particulièrement attaché à ce que le Bureau des services de contrôle interne renforce le contrôle et la transparence au sein de l'ONU, est impatient de recevoir des propositions détaillées sur la question afin qu'elles soient examinées par l'Assemblée générale.

15. Il mettra tout en œuvre pour défendre l'indépendance de la Commission de la fonction publique internationale, seul organe garant de l'amélioration des conditions d'emploi du personnel de l'ONU. Pour ce qui est de la planification des programmes, il s'efforcera d'exploiter efficacement le rapport adopté par le Comité du programme et de la coordination puis approuvé par le Conseil économique et social.

16. L'orateur déplore que les documents nécessaires aux délibérations de la Commission aient été publiés tardivement, au détriment notamment des petites délégations.

17. **M. Debabeche** (Algérie) fait remarquer qu'à la session en cours, l'Assemblée générale doit non seulement adopter le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 mais aussi réfléchir aux moyens de mettre en œuvre les décisions issues du Sommet mondial de 2005. Compte tenu de ce programme de travail très chargé, il est extrêmement regrettable que certains documents soient soumis tardivement. Il n'est pas certain du tout que la Commission soit en mesure d'achever ses travaux le 9 décembre 2005. La réforme de l'ONU vise entre autres à garantir l'application de toutes les décisions de l'Assemblée générale. Le Secrétariat doit donc veiller au respect des règles applicables à la publication des documents.

18. Si la délégation algérienne se félicite des efforts déployés pour rationaliser le budget-programme, elle constate avec regret que l'action en faveur du développement a été reléguée au second plan. À l'évidence, le Secrétariat ne pourra exécuter le budget que si les États Membres versent leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions. L'orateur espère qu'une solution sera rapidement trouvée en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement car tout retard supplémentaire dans sa mise en œuvre se solderait par une forte augmentation des dépenses et mettrait en danger la santé du personnel comme celle des représentants. L'Algérie a approuvé le Document final du Sommet mondial de 2005, même s'il n'est pas entièrement satisfaisant, mais compte tenu de son faible développement économique, elle aura des difficultés à honorer pleinement les engagements qui figurent dans le document. C'est pourquoi la délégation algérienne attend avec intérêt la proposition de mise en œuvre du Secrétaire général.

19. **M. Diab** (République arabe syrienne) dit que la Commission doit adopter un programme de travail équilibré accordant la place voulue aux questions budgétaires. Il espère bien que le Comité du programme et de la coordination sera représenté, conformément à l'usage établi, lorsque le projet de budget-programme sera présenté. Il faut par ailleurs prévoir le temps nécessaire à la tenue de consultations officieuses.

20. **M. Yáñez** (République bolivarienne du Venezuela) estime qu'il importe, pour obtenir un résultat équilibré, de faire en sorte que toutes les délégations puissent participer aux travaux de la Commission. En effet, à la session précédente, plusieurs délégations ont été exclues des débats de la Commission, en violation des principes fondamentaux de l'ONU. Certaines séances officieuses ont été tenues en l'absence d'interprètes, les procédures appliquées n'ont pas été transparentes, loin s'en faut, et certaines décisions ont été prises sans consultation. Tout ceci nuit à la légitimité des décisions prises par la Commission à l'issue de ses travaux. Le processus ayant conduit à l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 a également été entaché d'erreurs. Il faut donc considérer que ce document n'a pas de portée juridique et que les propositions qui y figurent ne peuvent servir de base à aucune négociation sur la réforme de l'ONU. L'orateur espère que les problèmes sur lesquels il a mis l'accent ne se poseront pas à la session en cours de l'Assemblée

générale. La délégation vénézuélienne est pour sa part disposée à collaborer de manière constructive avec les autres délégations pour garantir que les débats de la Commission aboutissent au meilleur résultat possible.

21. **M. Tal** (Jordanie) déplore que les documents continuent de façon chronique à être publiés tardivement, alors que de nombreux appels ont été lancés pour que la règle des six semaines soit appliquée. Il faut que les délégations, qui sont parfois tenues de prendre une décision sur un document qu'elles ont reçu le jour même, aient le temps d'examiner les rapports avec l'attention voulue et de consulter leurs gouvernements. Leur manque de préparation affecte la qualité des débats de la Commission mais aussi celle des décisions qui en découlent. Bien qu'il ne soit pas favorable, en règle générale, au report de l'examen des points de l'ordre du jour, l'orateur estime qu'il serait peut-être prudent d'examiner certaines questions moins urgentes à une date ultérieure pour que la Commission puisse se consacrer aux points qui sont soumis à un délai. Au lieu de présenter des excuses, le Secrétariat devrait élargir à la chaîne de traitement des documents la notion d'obligation de rendre des comptes.

22. **M. Kozaki** (Japon) indique que de nombreux points importants et complexes sont inscrits à l'ordre du jour de la soixantième session. Sa délégation coopérera sans réserve avec le Président et le Bureau pour que les négociations soient menées avec efficacité et que la Commission achève ses travaux à temps en ce qui concerne la partie principale de la session.

23. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail de la première semaine de la session, étant entendu que le Bureau tiendra compte des vues exprimées et fera les ajustements nécessaires.

24. *Il en est ainsi décidé.*

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/60/113 et A/60/387)

b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/60/5/Add.5 et A/60/387)

25. **M. Cabatuan** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le rapport du Comité des

commissaires aux comptes sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/60/5/Add.5), explique que la présentation du document dont la Commission est saisie est semblable à celle du rapport précédent, mais que des efforts ont néanmoins été faits pour la simplifier. Au cours du cycle de 2004, le vérificateur principal pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a mené deux audits au siège et s'est rendu dans des bureaux extérieurs à six reprises. Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à ces audits en s'appuyant dans une large mesure sur les services d'audit interne fournis au HCR par le Bureau des services de contrôle interne. Cependant, étant donné que seuls 9,5 postes d'auditeurs sont actuellement utilisés sur les 15 prévus dans le mémorandum d'accord qui lie le Haut Commissariat au Bureau des services de contrôle interne, le Comité est en train d'évaluer ces services. Il attend également les conclusions d'une enquête du Bureau de l'Inspecteur général portant sur un cas de présomption de fraude mis au jour par l'une de ses équipes en mission.

26. Si le Comité des commissaires aux comptes a certifié sans réserve les états financiers présentés pour 2004 par le Haut Commissariat pour les réfugiés, la situation financière du HCR reste préoccupante. Celui-ci affichait un important déficit de financement à la fin de 2004, ses dépenses avaient progressé de 8 % sans que ses ressources augmentent en contrepartie et le montant des réserves non affectées ne dépassaient pas 74 millions de dollars. En outre, le problème des obligations non provisionnées correspondant aux prestations dues à la cessation de service et postérieurement au départ à la retraite n'est toujours pas réglé. Les obligations non provisionnées se montent à 262 millions de dollars, ce qui est alarmant compte tenu du fait que le HCR est tributaire des fluctuations des contributions volontaires. Le Comité attend donc avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale sur la question. Dans son rapport, le Comité donne également un aperçu des difficultés rencontrées par le Haut Commissariat pour obtenir du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) des informations financières fiables sur les dépenses qu'il a engagées pour son compte.

27. Les activités du Département de la protection internationale sont évoquées dans le rapport du Comité

(chap. II, sect. D, sous-sect. 4). Le Département s'est convenablement acquitté de son mandat mais peut améliorer la définition des priorités et la gestion des publications, des avis juridiques et de la formation. Étant donné que 28 pays, qui comptent 6,4 millions de personnes ayant besoin de l'aide du HCR, n'ont toujours pas adhéré à la Convention et au Protocole relatifs au statut des réfugiés, le Département n'a peut-être pas fait suffisamment d'efforts pour combler les lacunes en matière de protection. De plus, étant donné qu'au siège, les responsabilités ne sont pas clairement définies et que la coordination laisse à désirer, les politiques de protection appliquées par les bureaux extérieurs risquent d'être incohérentes. Quelque 30 % des stagiaires participant aux programmes de formation à la protection ont par ailleurs abandonné en cours de route, les bureaux extérieurs ayant mal coordonné et suivi ces programmes.

28. Le HCR a immédiatement donné suite aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes. Le Haut Commissaire et ses collaborateurs ont commencé à appliquer les recommandations du Comité, le rapport complémentaire qu'ils ont soumis confirmant l'ampleur des mesures prises.

29. Présentant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2002-2003 (A/60/113), le Président du Comité des opérations d'audit fait remarquer que la Commission n'a jamais été saisie auparavant d'un rapport de synthèse portant sur les 15 organismes pour lesquels le Comité des commissaires aux comptes établit des rapports biennaux. Le Comité a l'intention de simplifier encore la présentation des futurs rapports, notamment en les structurant de façon plus lisible. Le rapport traite des recommandations qui ont été appliquées dans leur intégralité, de celles qui sont en cours d'application, de celles qui n'ont pas été appliquées et de celles que l'évolution de la situation a rendu caduques. En outre, une distinction y est faite entre les recommandations selon que les mesures prises par l'Administration pour les appliquer ont déjà été validées ou non par le Comité.

30. Le Président du Comité des opérations d'audit appelle l'attention sur le tableau 2 du rapport, dans lequel il apparaît que le nombre total de recommandations est passé de 208 pour l'exercice biennal 1998-1999 à 509 pour l'exercice 2002-2003. Si 46 % des recommandations ont été intégralement appliquées, le nombre des recommandations en cours

d'application est descendu à 45 %. Il faut savoir que l'application de certaines recommandations demande beaucoup de temps et des ressources considérables. Le tableau 3 présente une analyse comparative des taux d'application des recommandations formulées par le Comité pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003. Bien qu'elle puisse faire encore mieux, l'Administration s'est généralement efforcée d'établir des calendriers d'application des recommandations du Comité, de désigner les fonctionnaires qui auront à rendre compte de cette application et de mettre en place un mécanisme efficace visant à en renforcer le contrôle.

31. Le rapport fait également référence aux observations sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/264 A. En mai 2005, le Comité des commissaires aux comptes a passé en revue les mesures adoptées par l'UNOPS mais il se peut que la situation, très instable, ait radicalement changé depuis lors. Le Comité a émis des réserves sur les états financiers du Bureau pour l'exercice biennal 2002-2003, du fait notamment que les comptes d'avances temporaires n'ont pas été rapprochés. En mai 2005, l'opération était en cours pour les comptes de 2004 mais n'avait pas commencé pour ceux de 2002 et 2003, ce qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur les soldes d'ouverture de l'exercice biennal en cours. Il a également été impossible d'effectuer des rapprochements avec le grand livre car cette fonction du progiciel de planification était inutilisable. Par ailleurs, le « nettoyage » des données de 2005 n'avait pas débuté.

32. En mai 2005, les budgets prévus au titre des projets à l'aide du progiciel de planification avaient été dépassés de 40,3 millions de dollars. Il est possible de désactiver la fonction de contrôle budgétaire du progiciel pour faciliter le rééchelonnement des budgets, mais le Comité n'a pu confirmer le bien-fondé de cette opération pour aucun dépassement de crédit. Lorsque l'audit complémentaire a été mené, la politique de facturation censée permettre le recouvrement intégral des coûts était toujours en cours d'élaboration tandis que le déficit de l'UNOPS était estimé à 11,3 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 2004, ce qui entraînera une diminution de moitié environ de la réserve opérationnelle du Bureau. Par ailleurs, en mai 2005, l'UNOPS n'avait que partiellement appliqué la recommandation du Comité concernant la création et la

validation par une entité indépendante d'un dispositif de contrôle interne suite à la mise en service du nouveau progiciel de planification.

33. Enfin, le Comité des commissaires aux comptes a constaté que l'UNOPS était incapable d'appliquer les recommandations dans leur intégralité non pas en raison d'un manque d'attention ou d'efforts de sa part mais parce qu'il lui était difficile de combler certaines lacunes tout en continuant, en parallèle, à fonctionner au moyen de ressources limitées et en s'autofinçant.

34. **M. Saha** (Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du CCQAB sur les rapports financiers et états financiers vérifiés et les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour la période terminée le 31 décembre 2004 (A/60/387), fait savoir que le CCQAB est préoccupé au premier chef par le caractère chronique du déficit du HCR. Conscient des difficultés du Haut Commissariat, le CCQAB espère néanmoins que le Comité s'intéressera aux causes profondes de ce déficit lorsqu'il examinera la suite donnée à ses recommandations, et qu'il formulera des recommandations concrètes en matière d'audit de gestion pour aider le HCR à réduire progressivement son déficit sans nuire à ses activités.

35. Le CCQAB a consacré l'essentiel de son rapport à celui que le Comité a établi sur la suite donnée à ses recommandations. Il estime que le Comité peut encore améliorer la présentation de son rapport de synthèse, notamment en le structurant de façon plus lisible. En outre, il conviendrait d'encourager d'autres entités à communiquer des renseignements de façon systématique comme le fait le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui, en outre, désigne des responsables chargés de veiller à l'application des recommandations. Il faudrait publier un rapport d'application global qui serait coordonné par le Comité et dans lequel figureraient les informations fournies par les différentes administrations, accompagnées des observations et avis du Comité.

36. Le CCQAB, qui conclut son rapport en évoquant brièvement certaines questions transversales, demande notamment qu'un code de déontologie officiellement reconnu soit promulgué et mis en vigueur sans délai.

37. **M^{me} Taylor Roberts** (Jamaïque), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme son profond attachement aux travaux des

organes de contrôle interne et externe du système des Nations Unies, dont l'indépendance est un principe intangible. Le Groupe apporte son soutien aux travaux du Comité des commissaires aux comptes et se félicite que celui-ci continue de privilégier l'examen des performances, ce qui permet aux États Membres d'évaluer en toute objectivité les résultats obtenus. Il serait bon que le Comité continue de concilier audits financiers et contrôle des résultats et de fournir les informations nécessaires aux parties prenantes tout en poursuivant les efforts qu'il déploie pour simplifier ses rapports. Les travaux du Bureau des services de contrôle interne et des mécanismes de contrôle interne continueront de lui être utiles à cet égard.

38. Les rapports d'application, qui ont été regroupés en vertu de la résolution 58/249 A de l'Assemblée générale, sont soumis dans leur nouvelle présentation, sous forme de synthèse. L'Administration et le Comité devraient pousser plus loin l'effort de simplification.

39. L'oratrice prend acte du taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de l'initiative menée par l'Administration et le Comité pour approfondir certaines recommandations. Elle prend également note des efforts déployés par l'Administration pour désigner des fonctionnaires qui auront à rendre compte de l'application des recommandations et établir les calendriers correspondants, conformément à la résolution 59/212 B de l'Assemblée générale. Elle commentera ces efforts plus en détail lors de l'examen du point 122 de l'ordre du jour mais engage dès à présent l'Administration à tout mettre en œuvre pour appliquer intégralement toutes les recommandations du Comité. Il faudrait clairement distinguer les responsabilités de l'Administration du rôle du Comité de sorte que celui-ci continue d'évaluer la suite donnée par l'Administration aux conclusions issues de ses contrôles.

40. L'oratrice, notant avec préoccupation les difficultés financières du HCR, tient à réaffirmer son appui sans réserve aux travaux du Haut Commissariat et à rappeler qu'il faut qu'il applique les recommandations du Comité dans leur intégralité.

41. Prenant acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes portant sur le plan-cadre d'équipement [A/60/5 (vol. V)], la représentante de la Jamaïque indique qu'elle reviendra sur certaines questions connexes lors d'une séance ultérieure

consacrée à l'examen de ce point. Elle n'en reste pas moins préoccupée par l'augmentation vertigineuse du coût du projet, due au retard accumulé lors de la phase de conception, et engage le Secrétaire général à faire en sorte que les activités des entreprises soient mieux coordonnées. Elle s'inquiète également du fait que le comité consultatif chargé de conseiller le Secrétaire général sur les aspects financiers du plan-cadre d'équipement n'a toujours pas vu le jour.

42. **M^{me} Galvez** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie et Turquie) et des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), ainsi que de l'Islande, de la République de Moldova et de l'Ukraine, salue la qualité et la rigueur des rapports du Comité, notamment la cohérence avec laquelle a été structuré le rapport transmis dans le document A/60/113.

43. L'oratrice se félicite du nombre de recommandations déjà mises en œuvre et de la hausse sensible du taux d'application. Dans les futurs rapports, il faudrait que le Comité évalue plus précisément l'état d'avancement de l'application des recommandations n'ayant pas encore été suivies d'effet et détermine quelles sont celles qui exigent des mesures immédiates. Toutefois, la représentante du Royaume-Uni s'inquiète qu'un certain nombre de recommandations identiques aient été adressées à plusieurs services du Secrétariat, cette redondance étant le signe d'un manque de communication. En effet, lorsque des lacunes sont repérées dans un domaine, elle devraient être comblées à l'échelle du Secrétariat et des mesures devraient être prises pour pallier la non-application systématique de telle ou telle recommandation.

44. La délégation britannique est préoccupée par plusieurs autres problèmes. Tout d'abord, le lancement de projets informatiques nouveaux et coûteux a aggravé la situation financière déjà précaire de certains organismes. Ensuite, compte tenu des problèmes financiers auxquels le HCR fait face depuis longtemps, notamment en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations dues postérieurement au départ à la retraite, l'oratrice appuie les recommandations formulées à ce sujet par le Comité et estime qu'il faudrait accroître, conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée

générale, le montant des contributions versées au budget ordinaire du HCR.

45. L'oratrice, qui a par ailleurs pris note avec intérêt des observations du Comité portant sur la gestion du personnel, notamment la gestion des fraudes, réaffirme que les règles de recrutement en vigueur au Secrétariat et dans les organismes des Nations Unies doivent être scrupuleusement appliquées. Enfin, le statu quo constaté à l'UNOPS reste préoccupant, d'autant plus qu'il a été demandé en 2004 de prendre rapidement des mesures pour améliorer sa situation.

46. **M^{me} Kinnear** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, souligne l'importance du rôle que joue le Comité des commissaires aux comptes en matière d'amélioration de la gestion et de la transparence à l'échelle du système des Nations Unies. Elle félicite le Comité pour la qualité de ses rapports mais déplore le retard important avec lequel les documents sont publiés, ce qui empêche les États Membres de les exploiter convenablement.

47. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont pris connaissance avec intérêt des recommandations du Comité concernant le HCR, notamment celles qui tendent à l'amélioration de sa gestion. Les pratiques de référence en vigueur dans d'autres organes faisant ou non partie du système des Nations Unies pourraient être adoptées pour rationaliser la gestion. L'oratrice se félicite des mesures qu'il est proposé de prendre pour améliorer les pratiques comptables et renforcer la transparence des accords de transfert de fonds interorganisations. Le HCR a fait des progrès en matière de régularisation des postes de projet, raison pour laquelle le Haut Commissaire devrait clairement indiquer la compétence résiduelle dont il aura besoin pour utiliser ce mécanisme, notamment pour répondre à des hausses soudaines des besoins en personnel. La délégation canadienne partage l'inquiétude du CCQAB relative à l'informatisation insuffisante de la gestion des ressources humaines et de l'administration.

48. L'examen de la suite donnée aux recommandations faites par le Comité pour l'exercice biennal 2002-2003 est utile car il permet de suivre l'élaboration et le renforcement des méthodes de gestion. En conséquence, il serait bon que les futurs rapports soient plus clairs et comportent notamment une analyse systématique de l'impact des recommandations du Comité sur l'ensemble des entités

contrôlées. En ce qui concerne l'UNICEF, la délégation canadienne a pris acte des observations du Comité sur la mise en œuvre de l'approche « opérations spéciales » et sur l'application de certaines dispositions du Règlement du personnel. Consciente que les organismes ont besoin de latitude pour gérer leurs effectifs de façon efficace et rationnelle, elle souligne que cela suppose que tous les États Membres comprennent que les principes et les normes du régime commun seront néanmoins appliqués.

49. L'importance de l'examen des mécanismes et des principes relatifs à la gouvernance et à la manière de rendre des comptes, qui a commencé à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, a été soulignée lors du Sommet mondial. Il est temps d'évaluer la qualité et l'efficacité des mécanismes de contrôle du système des Nations Unies, de même que leur capacité en matière de vérification des comptes et leur rentabilité. La délégation canadienne apprécierait qu'on lui fournisse un complément d'information sur l'état d'avancement de l'examen et sur ce qu'il est prévu de faire, compte tenu du document final du Sommet, pour renforcer cet examen. Elle engage le Secrétaire général à procéder à un examen d'ensemble de sorte que les dispositifs, pratiques et méthodes relatifs à la gouvernance et à la transparence tiennent compte des besoins actuels et des pratiques institutionnelles de référence.

50. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), s'associant à la déclaration faite par la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que l'examen de la gouvernance et de la transparence dans le système des Nations Unies a été en partie décidé à la suite des faillites d'entreprises qui ont suscité de profondes inquiétudes quant à l'indépendance des vérificateurs externes des comptes et au respect de l'éthique par les comptables. Le Comité des commissaires aux comptes est en partie à l'origine de cet examen, ayant suggéré que la Cinquième Commission et les administrations concernées songent à s'inspirer des pratiques de référence au niveau international pour que les mécanismes et les principes relatifs à la gouvernance soient plus scrupuleusement appliqués. Le Comité a d'ailleurs réaffirmé qu'il comptait s'acquitter de son mandat en faisant preuve de prudence et encourager la présentation fidèle des états financiers.

51. Les États Membres ont délibérément choisi de ne pas définir la portée de l'examen des mécanismes et

des principes de gouvernance et de responsabilité parce qu'ils ne souhaitent pas le limiter aux aspects réglementaires et financiers. Il est également apparu qu'aucun modèle ne pouvait être appliqué à l'Organisation et que l'examen prendrait du temps. Toutefois, les récentes propositions visant à réformer les mécanismes de gestion et de contrôle en vigueur à l'ONU ont fait clairement ressortir la nécessité de renforcer le dialogue entre les États Membres et le Secrétariat sur les objectifs généraux et le cahier des charges de l'examen, qu'il faut achever dans les meilleurs délais et mener de sorte que l'Organisation en tire parti à court et à long terme.

52. Évoquant les rapports du Comité, l'oratrice constate que le nombre de recommandations et le taux d'application de celles-ci ont enregistré une hausse sensible sur les trois derniers exercices biennaux. Étant donné que les chefs de département et les directeurs de programme sont responsables au premier chef de l'application des recommandations qui les concernent, le Secrétariat et les autres entités dont les comptes sont vérifiés devraient s'employer activement à achever cette application en temps voulu, surtout lorsque la mise en œuvre de certaines recommandations n'a pas encore débuté. L'UNOPS a déployé des efforts considérables pour répondre aux attentes du Comité mais a peut-être besoin d'un délai et de ressources supplémentaires pour appliquer ses recommandations dans leur intégralité.

53. La représentante de l'Afrique du Sud se félicite des efforts accomplis par le HCR pour accroître le nombre de ses donateurs et éviter que le Comité des commissaires aux comptes ne soit obligé de modifier l'opinion qu'il a exprimée sur ses états financiers. Cela étant, la précarité financière du HCR reste préoccupante, tout comme l'étroite dépendance de ses activités de base vis-à-vis des contributions volontaires. Afin de régler ce problème, il conviendrait que l'Assemblée générale accroisse les contributions versées au budget ordinaire du Haut Commissariat.

54. Prenant acte des recommandations faites au HCR en vue d'améliorer la gestion financière et la présentation des états financiers, la gestion des ressources humaines, l'évaluation des résultats, la coordination interinstitutions, la gestion des actifs, le remboursement des dépenses d'appui et l'exécution des programmes, l'oratrice se félicite des mesures déjà prises par le Conseil d'administration pour les appliquer. Si le HCR mène parfois ses activités dans

des conditions difficiles, raison pour laquelle il doit disposer d'une certaine latitude, il faut néanmoins que les règles de gestion financière et le Règlement du personnel de l'ONU, ainsi que les normes et les règles comptables figurant dans le Manuel du HCR, soient respectés. Le HCR devrait donc veiller à appliquer intégralement les recommandations du Comité.

55. Les rapports des organes de contrôle interne et externe ont permis aux États Membres de s'intéresser aux résultats globaux de l'Organisation, à l'utilisation de ses ressources financières, à la transparence de ses décisions et à ses limites en matière de gestion des risques. Il faudrait accorder plus de temps aux États Membres pour qu'ils puissent examiner ces rapports avec toute l'attention qu'ils méritent.

56. **M^{me} Wang Xinxia** (Chine) constate que le nombre de recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes a augmenté, passant de 208 en 1999 à 509 en 2003, mais que beaucoup sont toujours en cours d'application ou ne sont pas encore appliquées. Vu leur importance, il faudrait redoubler d'efforts pour les appliquer et expliquer clairement, dans le prochain rapport, pourquoi certaines d'entre elles ne sont pas mises en œuvre.

57. Constatant avec quelque étonnement qu'en décembre 2002, 129 fonctionnaires du HCR attendaient une affectation, l'oratrice se demande si ces fonctionnaires avaient perçu la totalité de leur traitement.

58. Elle espère que le code de déontologie destiné au personnel chargé des achats, dont l'élaboration reste une question prioritaire pour les États Membres, sera prêt dans les meilleurs délais.

59. **M. Yoo Dae-jong** (République de Corée), exprimant son profond attachement aux questions de contrôle, se félicite que le Comité ait formulé plus de recommandations et que leur taux d'application ait progressé. Il conviendrait dans les futurs rapports de mettre davantage l'accent sur les aspects qualitatifs des recommandations, sur l'analyse de leur impact et sur les cas de non-application.

60. S'il salue le regroupement des rapports en un rapport de synthèse, l'orateur estime qu'il faut renforcer la transparence, notamment en ce qui concerne les motifs pour lesquels les recommandations du Comité ne sont pas appliquées dans les délais. S'étonnant que de nombreux organismes soient

dépourvus de mécanismes de détection des fraudes, il espère que des mesures seront prises rapidement pour y remédier.

61. **M. Saha** (Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), répondant à la représentante du Royaume-Uni, qui s'était inquiétée que le rapport du CCQAB ne soit pas prêt, précise que celui-ci a été remis au Secrétariat le 20 septembre 2005 et publié le 4 octobre suivant.

62. **M. Hillman** (États-Unis) dit que sa délégation aurait voulu faire une déclaration au titre du point 121 de l'ordre du jour mais qu'elle n'a pas eu le temps de la préparer. Il demande que la Commission reste saisie de la question afin qu'il puisse faire sa déclaration plus tard dans la semaine.

63. **Le Président** propose que la Commission reste saisie de la question jusqu'au lendemain matin.

64. **M. Hillman** (États-Unis) sollicite un délai de 48 heures, et non de 24.

65. **Le Président** répond que le Bureau examinera la requête des États-Unis.

Point 130 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (A/60/34)

66. **M. Gorita** (Président du Corps commun d'inspection), présentant le rapport annuel du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2004 et son programme de travail pour 2005 (A/60/34), indique qu'ils ont tous deux été regroupés en un document unique pour offrir aux États Membres un aperçu plus complet et concret des activités du CCI.

67. L'année 2004 est un jalon dans le processus de réforme du CCI, qui a bénéficié, comme d'autres questions importantes, d'un certain nombre d'évolutions positives. Les États Membres ont notamment manifesté un plus grand intérêt pour les activités du CCI et appuyé certaines mesures visant à améliorer ses méthodes de travail. Le CCI a quant à lui continué de faire des efforts pour affiner sa stratégie et tirer meilleur parti de l'avantage relatif dont il dispose en tant qu'unique organe indépendant de contrôle extérieur du système des Nations Unies. Il a publié 10 rapports, une note et une lettre confidentielle qu'il a établis en profitant de la possibilité qu'il a de conseiller les organismes des Nations Unies en matière d'évaluation et de contrôle mais aussi de gestion.

68. Le programme de travail du CCI a été établi en tenant dûment compte des questions que les États Membres et les organisations participantes considèrent prioritaires. Les lacunes en matière de contrôle étant particulièrement préoccupantes, le Président du CCI espère que le rapport qui leur est consacré sera utile à la Commission pour ses futurs débats sur la réforme de la gestion.

69. Le CCI a poursuivi les efforts qu'il déploie pour que les organisations participantes appliquent plus scrupuleusement ses recommandations. Simplifié, le nouveau système de suivi commence à porter ses fruits, le taux d'application des recommandations étant encourageant. Le CCI, qui a entrepris de récapituler ces informations dans des tableaux qu'il communiquera à la Commission en 2006, s'est efforcé de quantifier ses recommandations pour qu'il soit possible de chiffrer les économies, les gains de productivité ou les améliorations de processus qui en résultent. Il est en train de concevoir les instruments qui permettront d'y parvenir.

70. Conscient qu'il doit encore améliorer ses méthodes de travail ainsi que la qualité et la pertinence de sa contribution au contrôle des organismes des Nations Unies, le CCI espère bien que la Commission lui prodiguera une nouvelle fois, comme elle n'a cessé de le faire, ses encouragements et ses conseils. Il est en train d'examiner en détail le contenu du Document final du Sommet mondial de 2005 pour déterminer quelles sont les questions qui relèvent de sa compétence et comment il peut contribuer aux futurs débats sur la question de la suite à donner à ce document.

71. **Mme Galvez** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie et Turquie) et des pays du Processus de stabilisation et d'association qui sont candidats éventuels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), ainsi que de l'Islande, de la République de Moldova et de l'Ukraine, rappelle que la résolution 59/267 de l'Assemblée générale a posé un jalon important en ce qui concerne la rationalisation des activités du CCI. Elle se félicite que celui-ci continue de réfléchir aux moyens de réformer ses méthodes de travail mais apprécierait qu'on lui donne des informations complémentaires sur l'état d'avancement de l'application de ladite résolution.

72. Étant donné qu'en 2004, les rapports du CCI ont pour la plupart été établis à l'échelle du système ou dans une optique interinstitutionnelle, l'oratrice espère bien recevoir une analyse en bonne et due forme de leur impact. Le rapport sur la gestion axée sur les résultats a été particulièrement bien accueilli, mais en revanche la section du rapport annuel consacrée au suivi et à la mise en œuvre des recommandations est quelque peu superficielle. Compte tenu du coût, la représentante du Royaume-Uni souhaiterait que l'impact des rapports du CCI soit évalué à l'avenir de façon plus approfondie, notamment grâce aux observations que feraient les organisations clientes et leurs organes de direction sur ce que leur apportent les recommandations. La lenteur avec laquelle certaines recommandations sont appliquées par les organisations participantes restant préoccupante, l'oratrice souhaiterait savoir quelles mesures sont prises par le CCI pour régler ce problème et assurer un suivi.

73. En ce qui concerne les relations entre le CCI et les autres organes de contrôle, la coordination s'avère indispensable pour recenser les domaines de compétence communs, éviter les chevauchements et créer des effets de synergie. Il faudrait donc revoir la manière dont sont organisées les réunions de coordination et leur fréquence.

74. La représentante du Royaume-Uni ne voit pas l'intérêt de débattre du programme de travail du CCI au cours du dernier trimestre. À l'avenir, il faudrait se pencher sur le programme de travail plus tôt dans l'année. L'oratrice, ouverte aux suggestions en ce qui concerne le programme de 2006, souhaiterait notamment qu'un complément d'information soit fourni sur l'étude qui est en train d'être réalisée sur les lacunes en matière de contrôle. En outre, elle émet des réserves sur le projet consistant à étudier l'application de recommandations relatives au maintien de la paix formulées 10 ans auparavant, à un moment où la nature et la taille des missions étaient sans commune mesure avec celles des missions actuelles. Elle attend néanmoins avec impatience le rapport complémentaire sur les accords avec les pays hôtes, ainsi que le rapport consacré à l'assurance maladie du personnel des organismes des Nations Unies, compte tenu des incidences budgétaires de ces accords et du problème grandissant, soulevé par le Comité des commissaires aux comptes, des charges non provisionnées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

75. **M^{me} Taylor Roberts** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite que le CCI, seul organe indépendant de contrôle extérieur compétent pour l'ensemble du système des Nations Unies, ait publié un rapport unique. Elle salue le renforcement de la qualité et de la pertinence des rapports du CCI, notamment les rapports de la série consacrée à la gestion axée sur les résultats, que les organisations participantes et le Comité du programme et de la coordination ont favorablement accueillis.

76. L'oratrice se félicite que le rapport comporte des informations sur l'application des recommandations du CCI, et que les conclusions du suivi y soient présentées, et appuie les efforts déployés pour mesurer l'impact de ces recommandations sur les organisations participantes. Il conviendrait que le CCI, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne poursuivent les efforts qu'ils déploient pour collaborer plus étroitement et mieux se concerter. Quant aux pays hôtes, ils devraient faciliter la délivrance des visas de sorte que les inspecteurs et les fonctionnaires du Secrétariat ne soient pas gênés pour s'acquitter au mieux de leurs fonctions.

77. **M. Iosifov** (Fédération de Russie) rappelle que le renforcement et l'amélioration des fonctions de suivi et de contrôle au sein de l'Organisation est l'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la soixantième session de l'Assemblée générale. Le CCI joue un rôle à part dans le système de suivi car il a l'avantage d'être le seul organe indépendant de contrôle extérieur du système des Nations Unies. L'orateur se réjouit que le CCI ait récemment pris des mesures concrètes pour renforcer la qualité et la pertinence de ses rapports et améliorer la coordination et la coopération avec le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne. La tâche du CCI a été sensiblement facilitée par les mesures que les États Membres ont prises, conformément à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, pour accroître sa compétence. S'il constate qu'un certain nombre d'organisations internationales faisant partie du système des Nations Unies approuvent les activités du CCI, le représentant de la Fédération de Russie fait néanmoins remarquer que les capacités de celui-ci sont largement sous-exploitées et pourraient être utilisées bien plus efficacement à l'avenir.

78. **M. Ramlal** (Trinité-et-Tobago) ne doute pas, malgré le grand nombre de questions à traiter et le problème chronique de la publication tardive des

documents, que la Commission achèvera ses travaux en temps voulu, à condition que les États Membres aient la volonté de dialoguer dans un esprit constructif.

79. L'orateur prend note avec satisfaction de la réforme du CCI, qui a débouché sur l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 59/267, et est heureux de constater que le Comité du programme et de la coordination, qui a approuvé le cadre de référence proposé par le CCI pour évaluer les progrès accomplis, est satisfait de la série de rapports que le Corps commun a consacrée à la gestion axée sur les résultats. Il conviendrait d'appliquer l'esprit d'équipe qui a prévalu à l'établissement de ces rapports pour mettre en œuvre le programme de travail du CCI pour 2005, en ne perdant pas de vue qu'il faut collectivement veiller à produire des rapports de premier ordre tout en trouvant l'équilibre entre exploitation optimale des ressources limitées du CCI, promotion de la coopération et de l'impact à l'échelle du système, élaboration de critères de gestion et application du principe de responsabilité.

80. Par exemple, le rapport sur l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a été accueilli favorablement par de nombreux États Membres et a aussi permis de réaliser d'importantes économies financières. Il apparaît donc que le CCI est non seulement capable d'établir des recueils des pratiques de référence mais aussi de produire des rapports de haute tenue sur les audits de gestion, ce qui témoigne d'un double avantage comparatif.

81. Pour pérenniser les progrès accomplis, il faudrait que les États Membres veillent à ce que le CCI soit doté d'inspecteurs compétents et renforcent les effets de synergie et les liens institutionnels entre les organes de contrôle du système des Nations Unies, l'objectif étant d'accroître la transparence et d'utiliser au mieux les ressources. L'orateur espère bien que le CCI communiquera des informations sur l'application de ses recommandations, talon d'Achille des activités de contrôle, et sur l'impact de ces recommandations sur les organisations participantes.

82. **M. Yoo Dae-jong** (République de Corée) dit que le rapport de synthèse donne aux États Membres une vision plus globale des activités du CCI. Il espère qu'un débat approfondi entre les États Membres portant sur les méthodes de travail et la mission du Corps commun d'inspection permettra d'améliorer dans les mois à venir la qualité des travaux de celui-ci.

83. La délégation coréenne, partageant l'opinion selon laquelle il faudrait débattre à la fin de l'année précédente du programme de travail d'une année donnée, estime que la Commission devrait programmer les séances correspondantes en conséquence.

84. Si le CCI a publié 19 rapports pour l'exercice 2002-2003, les informations sur l'application de ses recommandations ne sont pas suffisantes pour qu'il soit possible d'évaluer l'impact de celles-ci. La délégation coréenne se félicite donc que le CCI compte mettre en place des indicateurs de résultat permettant d'évaluer quantitativement et qualitativement l'impact de ses recommandations sur les organisations participantes. On devrait disposer pour les recommandations du CCI de tableaux, de statistiques et d'autres informations, comme c'est le cas pour d'autres organes de contrôle, comme le Comité des commissaires aux comptes.

85. La délégation coréenne est heureuse de constater que le CCI, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne se sont concertés, lors de l'établissement de certains rapports, pour déterminer leurs domaines de compétence communs et éviter les chevauchements. Elle prend également acte avec satisfaction des décisions qui ont été prises en ce qui concerne l'élaboration d'un plan commun biennal d'activités de contrôle, la coordination des activités de formation et l'amélioration éventuelle des mécanismes d'établissement de rapports sur l'application des recommandations relatives au contrôle. Comme le CCI, elle estime que les organes de contrôle ont pour mission commune de veiller à ce que les ressources de l'Organisation soient utilisées de façon optimale.

86. S'agissant du programme de travail de 2005, les lacunes en matière de contrôle sont directement liées à la réforme des mécanismes de contrôle. La délégation coréenne apprécierait que le Président du CCI lui fournisse un complément d'information sur l'état d'avancement des travaux relatifs à l'examen des organes de contrôle existants.

87. **M. Berti Oliva** (Cuba), saluant la qualité des travaux du CCI et l'impact positif de la réforme qui est en train d'être menée, est heureux de constater que le taux de mise en œuvre des recommandations du CCI par les organisations appliquant le régime commun est élevé et partage l'opinion selon laquelle tous les organes de contrôle ont pour mission commune de veiller à ce que les ressources disponibles soient

utilisées de façon optimale. Le CCI devrait continuer de dialoguer avec les organes de contrôle des autres organismes des Nations Unies.

88. Il est très regrettable que le secrétariat du CCI n'obtienne pas à temps les visas de certains inspecteurs ou fonctionnaires qu'il envoie en mission officielle. Ce problème, qui fait obstacle à ses travaux d'enquête, a des répercussions sur les délibérations de la Commission elle-même et il est fâcheux que certains pays hôtes entravent de la sorte les activités de l'ONU. Le même problème s'étant posé pour d'autres organismes des Nations Unies, l'orateur exhorte les pays hôtes à veiller à ce que les demandes de visa soient traitées dans les plus brefs délais de sorte que les inspecteurs puissent accéder rapidement à l'ensemble des bureaux des organisations participantes.

89. **M^{me} Shah** (États-Unis) demande que la Commission reste saisie de la question afin que sa délégation puisse faire des observations sur le rapport du CCI lors d'une séance ultérieure.

90. **M. Gorita** (Président du Corps commun d'inspection), après avoir remercié les délégations pour leurs déclarations encourageantes concernant les progrès accomplis, indique qu'il a prêté une oreille attentive aux critiques qui ont été formulées et qu'il fournira volontiers un complément d'information lors des séances officielles.

91. **Le Président** annonce que la Commission restera saisie de la question, comme l'a sollicité le représentant des États-Unis, mais rappelle aux membres qu'il faut respecter les délais dans lesquels la Commission est convenue de conduire ses débats.

La séance est levée à 12 h 35.